



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du mercredi 27 juillet 2011**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 18 juillet 2011		
Date d'affichage		
Objet de la délibération <i>Pôles services techniques - Service Urbanisme - Acquisition de 9 garages</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 32</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet deux mille onze, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

**Procurations :**

RAVINAL Danièle donne procuration à KASPERSKI Christophe, ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, TREQUATRINI Pascale donne procuration à GARRON André, MAESTRACCI Sylvie donne procuration à LE TINNIER Nathalie, FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

**Absents :**

CHAUUCHE Dalel

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur Jean PIRET est un des copropriétaires de la parcelle AT n°95 p située 4, rue de la République. Il possède 9 garages au fond de l'impasse de l'Enclos. Par courrier daté du 7 juillet 2011, il accepte la proposition de la commune qui souhaite acquérir les 9 garages lui appartenant, pour un montant de 64 800 Euros.

La commune a pour projet la requalification de l'espace urbain ainsi que la création d'un équipement public à usage associatif dans ce secteur. Pour mener à bien ce projet, elle envisage cette acquisition foncière mitoyenne avec la propriété communale cadastrée section AT n°96 et 264 (ex BRUZZO).

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.332-15,  
VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 mai 2011,  
VU l'avis des domaines du 6 juin 2011,

**CONSIDERANT** l'accord de Monsieur Jean PIRET en date du 7 juillet 2011 afin de céder à la commune ses 9 garages situés impasse de l'Enclos - 4, rue de la République pour un montant de 64 800,00 Euros,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

**AUTORISE** le maire à acquérir les neuf garages appartenant à Monsieur Jean PIRET situés impasse de l'Enclos – 4, rue de la République sur la parcelle cadastrée section AT n°95 p, pour un montant de soixante quatre mille huit cents Euros (64 800,00 €),

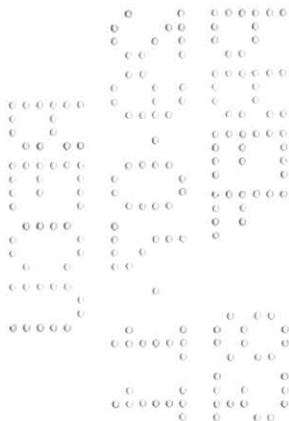
**AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette cession,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **29 JUIL. 2011**  
et publication ou notification du



DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES



Service France Domaine  
171, Avenue de Vert Coteau  
B.P. 127  
83071 TOULON CEDEX

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)  
(Code du Domaine de l'Etat)

(Article R 4 du décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

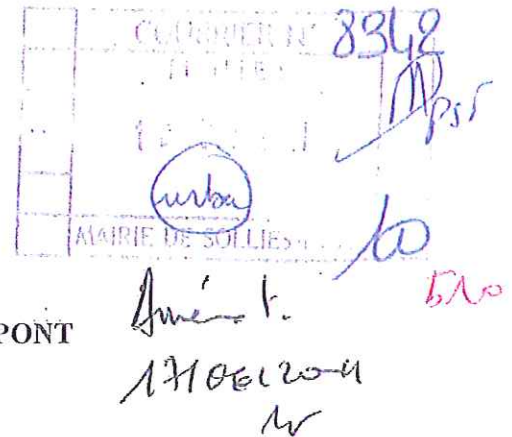
ARRIVÉE LE

14 JUIN 2011  
 2250

SERVICE TECHNIQUE

N° 2011-130V1078

Enquêteur : **Virginie WEBER**  
 Téléphone : 04.94.03.95.55  
 Télécopie : 04.94.03.95.45  
 Mél : virginie.weber@dgfip.finances.gouv.fr  
*Réception sur rendez-vous.*



**ACQUISITION AMIABLE**

1. Service consultant : **COMMUNE DE SOLLIES-PONT**  
 26 avenue du 6<sup>ème</sup> RTS  
 83210 SOLLIES-PONT

Vos références : 1058/2011/PST/SU/BF/FM/MM  
 Affaire suivie par : Michèle MOLITOR

2. Date de la consultation : Le : 17 mai 2011  
 Reçue le : 19 mai 2011  
 Complétée le : //

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Projet d'acquisition de garages jouxtant une propriété communale récemment acquise.

4. Propriétaire présumé : **Monsieur PIRET Jean**  
 188 route de Vallauris  
 83210 SOLLIES-PONT

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Sollies-Pont

Cadastre – Superficie :

Section	Parcelle	Superficie (ha a ca)	Lieu-dit	Observations
AT	95	00 08 46	4 rue de la République	Lot de garages

Nature – Situation :

Au centre du village, au fond de l'impasse de l'enclos, d'anciens poulaillers ont été transformés en boîtes pour voitures. Au nord, le bâti consiste en trois boîtes fermées par des portes métalliques, sols et murs en béton, toit tuile et tôle ondulée. Côté sud, dans le prolongement du bâti précédent, se trouvent

six boxes de moindre profondeur fermés par des portes en bois. Les boxes au nord présentent une surface utile d'environ 15 m<sup>2</sup> chacun, ceux au sud environ 10 m<sup>2</sup> chacun (sous réserve de mesurage).

**5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au POS de la commune de Solliès-Pont, le bien est situé en zone UB, zone d'habitat, de services et d'activités. L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 50% de la superficie totale de la parcelle. COS fixé à 0.50.

**6. Origine de propriété :** Sans intérêt pour l'évaluation.

**7. Situation locative :** Estimation libre de toute location ou occupation.

**8. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :**

La valeur vénale actuelle d'un boxe de 15 m<sup>2</sup> (ceux situés côté nord) peut être estimée à : 10 000 €, soit une valeur de 30 000 € pour les trois boxes.

La valeur vénale actuelle d'un boxe de 10 m<sup>2</sup> (ceux situés côté sud) peut être estimée à : 7 000 €, soit une valeur de 42 000 € pour les six boxes.

*En application de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2001 (publié au Journal officiel le 1<sup>er</sup> janvier 2002) fixant le seuil de consultation du service des domaines à 75.000 € pour toute acquisition amiable par les collectivités, le présent avis est émis à titre officieux<sup>1</sup>.*

**9. Observations particulières :**

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Toulon, le 6 juin 2011

*Pour le Directeur Départemental des Finances  
Publiques, et par délégation  
L'Inspecteur,*



Virginie WEBER

<sup>1</sup> Mention à rayer, le cas échéant.